

Rapport des vérificateurs aux comptes

Association AJVOF — Exercice clos le 31/12/2025

Nous soussignés, Sébastien MANNHEIM et Hélène MERKLING, vérificateurs aux comptes de l'association AJVOF, conformément au mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Nos travaux ont consisté à contrôler l'enregistrement des opérations, la cohérence des pièces justificatives et la régularité de la tenue des documents comptables.

1. Travaux effectués

Nous avons notamment examiné : le registre comptable de l'exercice (recettes et dépenses), les relevés bancaires, ainsi qu'un échantillon de pièces justificatives (factures, notes de frais, demandes de subventions).

2. Observations principales

- **Demande de subvention (fichier 1.pdf)** : la mise en page initiale, difficilement lisible, a été corrigée en format portrait, avec toutes les colonnes visibles.
- **Remboursements de subventions par TPE** : une colonne « Moyen de paiement » a été ajoutée, les virements expliquant l'impossibilité de recréditer certaines cartes arrivées à expiration.
- **Facture IONOS** : un écart de 0,60 € a été relevé, lié à un remboursement excessif au trésorier adjoint, qui s'est engagé à reverser cette somme à l'association.
- **Justificatifs au format JPG** : les fichiers non accessibles ont été remplacés par des PDF lisibles.
- **Notes de restaurant** : les justificatifs ne comportent pas toujours la liste des participants ni le motif du repas ; nous recommandons de mentionner systématiquement date, lieu, objet du repas et noms des participants afin de sécuriser l'association en cas de contrôle URSSAF.

3. Conclusion

Sous réserve de la régularisation de 0,60 € relative à la facture IONOS et de la mise en œuvre des recommandations concernant les frais de restaurant, nos vérifications ne nous ont pas révélé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes de l'association AJVOF pour l'exercice considéré.

En conséquence, nous estimons que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026, tels qu'ils ressortent du registre comptable, peuvent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Fait à Kutzenhausen, le 08/04/2026.

Les vérificateurs aux comptes,

Sébastien MANNHEIM



Hélène MERKLING

